

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018

Cette année, vous êtes concerné(e) par le RECENSEMENT.

Le Recensement, à quoi ça sert ?

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.

Concrètement, ça se passe comment ?

Un agent recruteur, recruté par votre Mairie, se présente chez vous et vous propose de vous faire recenser sur internet, ou, en cas d'impossibilité, sur papier.

L'agent recruteur qui se présentera chez vous est Monsieur Thierry DAGONNEAU habitant de Préval qui avait déjà effectué le dernier recensement en 2013 et que vous reconnaîtrez facilement grâce à la photo jointe et à la carte officielle qu'il doit vous présenter.



Votre agent recenseur est tenu au secret professionnel et nous vous remercions de lui réserver le meilleur accueil. Vos réponses resteront confidentielles et vous pourrez les effectuer soit directement par internet soit sur papier. Dans les deux cas elles seront soumises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Le recensement est organisé du 18 janvier au 17 février 2018.

Pour faciliter le travail de l'agent recenseur, il vous sera demandé de répondre rapidement après son passage.

Nous remercions aussi notre Conseillère Municipale, Madame Muriel LEDOUX, qui suivra l'opération de recensement et procédera à la saisie des réponses papier.